

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par RETROCESSION ou SUBSTITUTION, tous les La
Publication effectuée en application de l'article R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par RETROCESSION ou SUBSTITUTION, tous les Biens
désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations
d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera
effectuée par ses soins.

Lot n° 1 : AREGNO : 3 ha 90 a 77 ca : Lieudit Poggiolaccio : Section C n° 611-616

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Prairie naturelle, chênes épars

Lot n° 2 : AREGNO : 1ha 68 a 73 ca : Lieudit Rosetto : Section B n° 157-158

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Terre, maquis et affleurements rocheux

Accès : partiel pédestre

Lot n° 3 : AREGNO : 1ha 47 a 43 ca : Lieudit Aja alle valle: A-176 - Monti: A-102(Sub A) -

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Terre, maquis et affleurement rocheux

Accès : partiel pédestre

FELICETO - SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA - SANT'ANTONINO : 8 ha 70 a 78 ca : Lieudit Codagliani : Section B n° 40 –
Lieudit Corno grosso : Section B-33-34-36-519[P1] – Lieudit Padula : Section B n° 2-6[P1]-6[P2] – Lieudit Codaglione :
Section B-237 – Lieudit Arbajolo : Section E n° 494-495 – Lieudit Canetto : Section E n° 496-497

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme) et Zone Agricole (Santa
Reparata di Balagna)

Nature : Oliviers, terre, bois, canal et eau

Bâti : Maison d'habitation et ses annexes

- Maison d'une superficie de 338,49m²

- Annexe et dépendances d'une superficie de 190,22m² (piscine, haut-vent et local technique)

LINGUIZZETTA : 99 a 49 ca : Lieudit Panteraja : Section E n° 49

Classification dans un document d'urbanisme : Zone N

Nature : Bois et maquis

LUMIO : 4 ha 87 a 95 ca : Lieudit Sogighiera : Section E n° 39

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Maquis et affleurement rocheux

Bâti : Pailler en ruine

Accès : pédestre

NESSA : 4 ha 51 a 09 ca : Lieudit Cisterna : Section A n° 405 – Lieudit Fontana di calvi : Section A n° 392

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement Nationale d'Urbanisme)

Nature : Lande et affleurements rocheux

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

PIEVE et RAPALE : 1 ha 53 a 09 ca : Lieudit Ciufatello : Section A n° 1 – Lieudit Piloccaccia : Section A n° 324-327-328

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement Nationale d'Urbanisme)

Nature : Landes et maquis

Bâti : Petite ruine

RAPALE : 6 ha 24 a 84 ca : Lieudit Piloccaccia: A n° 62-63-64-66-67-68-69-269-272-319[P1]-319[P2]

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Maquis, terre, oliviers et bois

Bâti : Maison d'habitation, complétée d'annexes et dépendances

- Maison d'une superficie de 252m² habitable + 35m² de surface supplémentaire (coefficient réducteur)
- Annexe et dépendances (garage, terrasses, local technique ... d'une superficie totale d'environ 310m²)
- Pailler d'une superficie d'environ 9,98m²

TALLONE : 2 ha 80 a 80 ca : Lieudit Cherpugliani : Section B n° 625(Sub A)-625(Sub B)

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Maquis et prairie

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

N.B. :

-*P : Partie d'une parcelle à parfaire après document d'arpentage

-B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s)**

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du siège de la SAFER CORSE, Route du Stade – Lieudit Petraolo – 20215 VESCOVATO. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **11/04/2022**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **28/04/2022** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Route du Stade – Lieudit Petraolo – 20215 VESCOVATO

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **10/04/2022**, l'heure 00H01 : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.